

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 975

Artikel: Le parcours de l'objecteur
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La tentation de l'élitisme

(jd) La Confédération se propose d'investir près de 400 millions de francs dans un programme de promotion de la formation continue d'une durée de six ans. Après cet élan initial, ce sera aux cantons et aux institutions de formation à but non lucratif de prendre le relais. Le projet comprend trois volets. Celui de la formation professionnelle s'adresse aux écoles techniques supérieures (investissements techniques, nouvelles filières de formation, cours post-grade et recyclage des enseignants), aux associations professionnelles (développement des certificats de capacité et de maîtrise) et aux actifs sans formation, aux travailleurs étrangers et aux femmes désireuses de reprendre une

activité professionnelle. Le deuxième volet vise les universités: il s'agit d'encourager la relève académique et de développer l'offre de formation pour les diplômés qui veulent mettre à jour leurs connaissances. Le troisième volet enfin prévoit la création de plusieurs centres régionaux de recherche, de développement, de recyclage et de perfectionnement dans le domaine de la fabrication intégrée par ordinateur.

Ce programme reflète les difficultés d'adaptation de l'économie et du système de formation devant l'évolution technologique. On avait déjà pu observer cette rigidité face à l'irruption de l'informatique qui avait pris de court les entreprises et les écoles techniques et

supérieures; la Confédération est intervenue à deux reprises pour combler ces lacunes. Mais le besoin de formation continue et de recyclage met également en évidence les raisons démographiques de notre déficit en main-d'œuvre qualifiée; la faible natalité exige que croisse le niveau moyen de formation.

Trois remarques à propos de cette vaste entreprise de la formation continue qui bénéficie d'un large soutien politique. La tentation existe de parer au plus pressé, sans vue d'ensemble. L'économie manque d'informaticiens, hâtons-nous de mettre sur pied les filières nécessaires. La Suisse est en retard dans la robotique industrielle, vite des centres régionaux. Ces réactions sont certes nécessaires mais insuffisantes. Les besoins immédiats ne doivent pas faire oublier ou négliger le plus long terme et l'exigence de globalité de la formation continue. Car en définitive les lacunes qu'on cherche aujourd'hui à combler mettent également en question la formation de base à tous les niveaux: notre système d'éducation est encore marqué par l'illusion de la pérennité du savoir; études trop longues et trop spécialisées qui ne prédisposent pas à la nécessaire mobilité intellectuelle ultérieure. L'exigence de formation continue doit donc conduire à revoir notre conception de l'enseignement, de l'école primaire à l'université.

Les Suisses sont un peuple de techniciens. Nous aimons privilégier le savoir-faire appliqué aux objets. Mais la complexité des problèmes à résoudre exige plus qu'un savoir technique, même remis à jour; elle suppose la capacité de penser en termes de système, de mettre en rapport les différents domaines de la connaissance jusqu'ici juxtaposés. Dans cette perspective les sciences humaines ne doivent pas rester les parentes pauvres de la formation continue.

Enfin, cette formation continue n'a pas vocation de s'adresser uniquement à une petite élite et de résoudre les seuls problèmes immédiats de l'économie. Dans la mesure où elle permet de développer au mieux les capacités de chacun, elle constitue un droit fondamental. Pour l'avenir de la société, les possibilités offertes aux salariés sans formation de base, aux immigrés et aux femmes qui ont dû interrompre leur cursus sont tout aussi importantes que les efforts consentis pour maintenir à niveau nos ingénieurs. ■

DOSSIER DE L'ÉDITO

Le parcours de l'objecteur

(pi) ● L'obligation de servir est inscrite à l'article 18 de la Constitution fédérale: «Tout Suisse est tenu au service militaire.» Sans réforme constitutionnelle la marge de manœuvre est donc trop faible pour parvenir à une véritable amélioration du statut des objecteurs de conscience.

● Le nombre d'objecteurs condamnés évolue de la manière suivante:

| | |
|------------|-----|
| 1982 | 729 |
| 1983 | 745 |
| 1984 | 788 |
| 1985 | 686 |
| 1986 | 542 |
| 1987 | 600 |
| 1988 | 548 |

Moins du tiers des condamnés sont reconnus être en proie à un «grave conflit de conscience», ce qui limite leur condamnation à 6 mois au plus et leur permet d'effectuer leur peine sous forme d'arrêts répressifs — travail d'intérêt général la journée et prison la nuit et le week-end — plutôt que sous forme d'emprisonnement. Les autres réfractaires, soit plus des deux tiers, sont condamnés à des peines privatives de liberté. La différenciation, selon le projet Barras, ne se ferait plus en

fonction du «grave conflit de conscience», mais par l'impossibilité de «concilier le service militaire avec les exigences de sa conscience». Ceux qui ne pourraient rendre vraisemblable cette impossibilité continueraient d'être condamnés à des peines privatives de liberté, avec le risque de voir ces peines s'allonger par rapport à la pratique actuelle; les objecteurs «reconnus» étant astreints en règle générale à 18 mois de travail d'intérêt public, il serait difficile de continuer à condamner les autres à «seulement» 6 mois de prison, avec libération après accomplissement des 2/3 de la peine, comme c'est souvent le cas actuellement.

● Une astreinte au travail plus longue que les obligations militaires est également critiquable: les objecteurs doivent en effet, en plus de leur condamnation, servir dans la protection civile et s'acquitter de la taxe militaire, proportionnelle à leur revenu.

● L'initiative dite de Münchenstein a été rejetée le 4 décembre 1977 par 885'868 non contre 533'733 oui et tous les cantons; la participation était de 38,3 pour cent. L'initiative «pour un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte» a été rejetée par 1'361'482 non contre 771'413 oui et par 19 cantons et 5 demi-cantons, contre 1 canton et 1 demi-canton. La participation était de 52,8 pour cent.